

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 septembre 2017

---

SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME - (N° 104)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL42

présenté par  
M. Gauvain, rapporteur

-----

### ARTICLE 8 BIS

À l'alinéa 2, substituer à la référence :

« L. 854-9-3 »,

la référence :

« L. 854-12 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.